

LES TARIFS 2020-2021

(à titre indicatif)

1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Demi-pension 228.20 € (3.26 € x 70 jours)	Demi-pension 172.78 € (3.26 € x 53 jours)	Demi-pension 176.04 € (3.26 € x 54 jours)
Internat lundi matin 663.60 € (9.48 € x 70 jours)	Internat lundi matin 502.44 € (9.48 € x 53 jours)	Internat lundi matin 511.92 € (9.48 € x 54 jours)
Internat dimanche soir 705.60 € (10.08 € x 70 jours)	Internat dimanche soir 534.24 € (10.08 € x 53 jours)	Internat dimanche soir 544.32 € (10.08 € x 54 jours)
Soit au total pour l'année scolaire 2020-2021		
Demi-pension	577.02 €	
Internat le lundi matin	1 677.96 €	
Internat le dimanche soir	1 784.16 €	

➤ FORFAIT DEMI-PENSION ET INTERNAT

Le règlement s'effectue mensuellement par chèque (à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée hôtelier F. BISE), espèce ou virement (voir RIB sur le site de l'établissement).

A la rentrée 2021, le paiement pourra se faire en ligne sur l'application télé-services. Vous recevrez au mois de septembre vos identifiants par mail.

Vous devrez donc régler chaque mois :

- **50.00 € pour un élève demi-pensionnaire**
- **150.00 € pour un élève interne**

Un avis des sommes à payer après déduction des avances vous sera adressé à la fin du trimestre.

➤ PAIEMENT REPAS T.P. (Travaux Pratiques)

Un chèque de **42.30 €** (à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée hôtelier F. Bise) permettant l'achat de 10 repas en prévision des T.P. doit être fourni :

- **Pour les repas du midi et/ou du soir des élèves externes**
- **Pour les repas du soir des élèves demi-pensionnaires** (Ces repas ne sont pas compris dans la facture de demi-pension)

Cette somme permet de démarrer l'année et vous devrez approvisionner ce compte régulièrement afin de ne pas être en négatif.

➤ MODALITES D'ACCES A L'ETABLISSEMENT ET AU REfectoire

L'accès à l'établissement et au réfectoire s'effectuera au moyen de la carte PASS'REGION. Elle reste valable toute la scolarité de l'élève (CAP, BEP, BAC PRO). Attention de ne pas la perdre.

➤ FONDS SOCIAUX

En cas de difficulté financière, il est conseillé de contacter sans attendre l'assistante sociale du lycée, afin de pouvoir solliciter, le cas échéant, une aide exceptionnelle sur des fonds sociaux. Celle-ci est présente et joignable par téléphone au lycée tous les mardis matin.

